MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

N° 07613 /MFB-CAB

NOTE CIRCULAIRE

Des pratiques récurrentes d'utilisation de moyens de paiement frauduleux pour solder les droits et taxes fiscaux et douaniers sont signalées sur l'étendue du territoire national.

Les personnes morales et physiques à l'origine ou bénéficiaires de ces pratiques frauduleuses feront l'objet de poursuites devant les juridictions compétentes.

Sur le plan administratif, ces personnes feront l'objet de suspension de toutes leurs activités en douane et de retrait provisoire de différents privilèges ou titres émanant de l'administration fiscale.

Le directeur général du trésor, le directeur général des douanes et des droits indirects, le directeur général des impôts et des domaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte de la présente circulaire.

Fait à Brazzaville, le 22 DEC 2020

Le Ministre,

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
République du Congo
Le Ministre

Calixte NGANONGO

LARGE DIFFUSION